

213C1567
FR0000073793-DIV34

16 octobre 2013

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

DEVOTEAM

(Euronext Paris)

Le 16 octobre 2013, la société DEVOTEAM a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de rachat visant ses propres actions qu'elle envisage de déposer¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres DEVOTEAM sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 16 octobre 2013 par la société DEVOTEAM.